

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :  
Droit - contrats - territoire (DCT)

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :

Université Lumière - Lyon 2

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
VAGUE A



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Nelly Dupin, Présidente par  
intérim

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Véronique Magnier, Présidente du  
comité d'experts

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président". (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées présentées dans les tableaux de ce rapport sont extraites des fichiers déposés par la tutelle dépositaire au nom de l'unité.

## PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

<b>Nom de l'unité :</b>	Droit - contrats - territoire
<b>Acronyme de l'unité :</b>	DCT
<b>Label et N° actuels :</b>	EA 4573
<b>ID RNSR :</b>	201119431C
<b>Type de demande :</b>	Renouvellement à l'identique
<b>Nom de la directrice (2019-2020) :</b>	Mme Isabelle Bon-Garcin
<b>Nom du porteur de projet (2021-2025) :</b>	Mme Isabelle Bon-Garcin
<b>Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :</b>	1

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

<b>Présidente :</b>	Mme Véronique MAGNIER, Université Paris-Sud Paris Saclay
<b>Experts :</b>	M. Grégory KALFLÈCHE, Université Toulouse 1 Capitole - UT 1 M. Christophe PAULIN, Université Toulouse 1 Capitole - UT 1 (CNU) M. Gaël PIETTE, Université de Bordeaux

## REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David KREMER

## REPRÉSENTANT(S) DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

Mme Isabelle Von Bueltzingsloewen , Université Lumière Lyon 2

## INTRODUCTION

### HISTORIQUE, LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE

L'unité "Droit – contrats - territoire" (DCT) est née de la fusion de deux équipes d'accueil, "Droit, Liberté et Territoires" et "Droit comparé et international des affaires". Cette fusion a eu lieu sous l'avant-dernier contrat, en 2011. Visant à répondre à des exigences d'organisation et d'exercice d'activité de recherche, cette fusion a conduit à réunir deux équipes de taille moyenne mais équivalente (une douzaine d'enseignants-chercheurs et une vingtaine de doctorants de part et d'autre). Elle a par ailleurs conduit à réunir des juristes privatistes et publicistes menant leur recherche sur des thématiques identiques ou proches.

L'unité disposait jusqu'en 2014 de deux bureaux situés au sein de la faculté de droit représentant une superficie totale de 20 m<sup>2</sup>, l'un dédié aux enseignants-chercheurs, l'autre aux doctorants. En 2014, l'unité a bénéficié d'une superficie plus importante (quatre bureaux, une grande salle de réunion et deux espaces de rangement). En raison de travaux, l'équipe d'accueil a dû déménager en mai 2018 où elle a été accueillie par la MSH Lyon-St-Etienne puis par un autre centre de recherche (3 bureaux essentiellement dédiés aux doctorants).

L'unité a intégré le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) en 2012 via l'Institut des Sciences de l'Homme de Lyon (ISH) devenu MSH Lyon-St-Etienne. Outre la mise à disposition de moyens, cette affiliation favorise la recherche collective avec d'autres unités (Triangle, UMR 5206 ENS Lyon-St-Etienne).

### DIRECTION DE L'UNITÉ

La direction de l'unité est assurée depuis novembre 2011 par Mme Isabelle Bon-Garcin, laquelle a succédé à Mme Marie-Claire Rivier.

L'unité est constituée de trois thèmes, chaque thème ayant également son responsable. Chaque responsable de thème identifie les projets et les liens nécessaires avec des organismes extérieurs qui sont ensuite soumis au conseil de l'unité dont les trois directeurs d'axe font partie. C'est dans ce conseil que les projets sont adoptés et que la répartition des budgets est assurée, par projet.

### NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2\_1 Droit

### THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

La recherche au sein de l'unité est organisée autour de trois thèmes principaux : « Droits fondamentaux, Justice et Régulation » ; « Droit des affaires et des contrats » ; « Droit et administration des territoires ». Les enseignants-chercheurs de l'unité choisissent librement de travailler sur l'un des thèmes ou sur plusieurs, en fonction de leur spécialité ou de l'intérêt porté aux actions menées. Chaque thème est dirigé par un enseignant-chercheur de l'unité.

La recherche sur le thème « Droits fondamentaux, Justice et Régulation » porte sur les différents droits et libertés et leurs techniques de protection, en particulier juridictionnelles. Y sont étudiés et mis en relation les droits européens et internes, publics et privés. Le champ de recherche porte sur les techniques de contrôle de la justice et s'étend aux modes alternatifs de règlement des différends.

La recherche sur le thème du « Droit des affaires et des Contrats » est principalement tournée vers le droit des affaires largement entendu. Y sont tout particulièrement observées l'entreprise, ses composantes et ses évolutions. Y sont aussi étudiées les opérations « marchandes ». Cet angle d'observation permet d'aborder des aspects variés où le contrat occupe une place centrale (contrat d'affaires, contrats de transports, contrats d'auteurs).

Le thème « Droit et administration des territoires » fait porter les recherches sur les différentes formes territoriales de l'État, à la décentralisation, au fédéralisme, à l'intercommunalité et aujourd'hui à la Métropole de Lyon, aux politiques locales en matière d'urbanisme, de patrimoine, d'environnement, et à la démocratie locale ou à la fonction publique locale notamment.

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ

<b>Nom de l'unité : Droits, Contrats, Territoires - DCT</b>		
<b>Personnels en activité</b>	<b>Nombre au 30/06/2019</b>	<b>Nombre au 01/01/2021</b>
Professeurs et assimilés	10	11
Maîtres de conférences et assimilés	15	19
Directeurs de recherche et assimilés	0	
Chargés de recherche et assimilés	0	
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	1	
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>26</b>	<b>30</b>
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	1	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
Doctorants	33	
Autres personnels non titulaires		
<b>Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres</b>	<b>34</b>	
<b>Total personnels</b>	<b>60</b>	<b>30</b>

## AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'unité est le fruit d'un regroupement de centres lui permettant de mettre en avant le caractère pluridisciplinaire de sa recherche. Une certaine cohérence est établie puisque les enseignants-chercheurs sont réunis autour de trois thèmes bien distincts (Droits fondamentaux, Justice et régulation ; Droit des affaires et des contrats ; Territoires). Le rattachement à un thème donné reste souple et n'interdit pas des connexions dans la recherche.

Relativement bien implantée localement, l'unité s'ouvre progressivement à des projets de recherche à l'échelon international. Elle bénéficie d'une dotation annuelle raisonnable (39 407 euros) augmentée de contrats de recherche apportés par certains de ses membres, au demeurant très actifs. En revanche, elle ne peut pas, à ce jour, s'appuyer sur des installations et des locaux à la hauteur (deux pièces), de surcroît heureusement laissées aux doctorants. Cette absence de locaux de travail et de convivialité est une entrave majeure à la création de projets en commun, qui viennent d'une vie collective, laquelle, sans avoir à être quotidienne, pourrait être régulière.

## ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

### PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT D'ÉVALUATION

Lors de la dernière évaluation, il avait été préconisé que l'équipe soit plus étoffée. L'unité a accueilli quatre nouveaux enseignants-chercheurs venus d'autres unités (2 en 2015, 1 en 2017 et 1 en mars 2019). Trois postes de PR et quatre postes de MCF sont à pouvoir pour la rentrée 2020/2021. Ces arrivées vont augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs dans l'unité venant compenser des départs à la retraite et des mutations.

Une seconde recommandation portait sur le lien à affirmer entre la recherche conduite dans l'unité et les diplômes délivrés par l'Université Lumière Lyon 2. Au niveau doctoral, l'unité s'est adaptée et propose plus souvent des sujets de thèses en adéquation avec les recherches dominantes menées dans l'unité. Au niveau Master, les étudiants des M2 participent à l'organisation de conférence ou de colloques.

Il était recommandé d'opérer des rapprochements avec d'autres unités de recherche de la région en vue notamment d'augmenter le nombre de manifestations scientifiques. L'unité veille en effet à intégrer les chercheurs des différents thèmes de recherche et du site (de Lyon 3, Saint-Etienne et Sciences Po Lyon) au travers de colloques ou d'ouvrages collectifs. Une dynamique de recherche collective existe désormais et le nombre des manifestations scientifiques a augmenté (en particulier grâce au lancement de cycles de colloques réguliers : Les Transversales de Lyon 2, les Rencontres de Lyon en partenariat avec la chambre des huissiers de justice de la cour d'appel de Lyon).

La moyenne de manifestations annuelles est de six depuis 2014, ce qui constitue une bonne moyenne pour un centre de taille moyenne.

L'unité a donc bien pris en compte les recommandations faites par le comité d'experts lors de la dernière évaluation.

### CRITÈRE 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE

#### A – Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	DCT.
<b>Journaux / revues</b>	
Articles scientifiques (nombre total)	126
Articles scientifiques en anglais ou dans une autre langue étrangère	12
Articles de synthèse / revues bibliographiques (nombre total)	NR
Articles de synthèse / revues bibliographiques en anglais ou dans une autre langue étrangère	NR
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) (nombre total)	NR
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) en anglais ou dans une autre langue étrangère	NR
Commentaires d'arrêts	61
<b>Ouvrages</b>	
Monographies, éditions critiques, traductions (nombre total)	17

Monographies, éditions critiques, traductions en anglais ou dans une autre langue étrangère ( <i>SHS uniquement</i> )	NR
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique (nombre total)	NR
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique en anglais ou dans une autre langue étrangère	NR
Chapitres d'ouvrage (nombre total)	61
Chapitres d'ouvrage en anglais ou dans une autre langue étrangère	6
Thèses éditées	2
<b>Production dans des colloques / congrès, séminaires de recherche</b>	
Éditions d'actes de colloques / congrès	27
Articles publiés dans des actes de colloques / congrès	75
Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche	66
<b>Produits et outils informatiques</b>	
Logiciels	NR
Bases de données	NR
Outils d'aide à la décision	NR
Cohortes	NR
Corpus ( <i>SHS uniquement</i> )	NR
<b>Développements instrumentaux et méthodologiques</b>	
Prototypes et démonstrateurs	NR
Plateformes et observatoires	1
<b>Autres produits propres à une discipline</b>	
Créations artistiques théorisées, mises en scène, films	1
<b>Activités éditoriales</b>	
Participation à des comités éditoriaux (journaux scientifiques, revues, collections, etc.)	4
Direction de collections et de séries	NR
<b>Activités d'évaluation</b>	
Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques (relecture d'articles / reviewing)	2
Évaluation de projets de recherche	1
Évaluation de laboratoires	NR
Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	0
<b>Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives</b>	
Contrats européens ERC en tant que porteur	NR
Contrats européens ERC en tant que partenaire	NR
Autres contrats européens en tant que porteur	NR
Autres contrats européens en tant que partenaire	NR

Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que porteur	NR
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que partenaire	1
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que porteur	NR
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que partenaire	NR
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que porteur	NR
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que partenaire	NR
Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que porteur	NR
Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que partenaire	NR
<b>Post-doctorants et chercheurs accueillis</b>	
Post-doctorants (nombre total)	NR
Post-doctorants étrangers	NR
Chercheurs accueillis (nombre total)	NR
Chercheurs étrangers accueillis	2
<b>Indices de reconnaissance</b>	
Prix et/ou distinctions	NR
Appartenance à l'IUF	NR
Responsabilités dans des sociétés savantes	NR
Organisations de colloques / congrès à l'étranger	NR
Invitations à des colloques / congrès à l'étranger	12
Séjours dans des laboratoires étrangers	NR

### Points forts et possibilités liées au contexte

Née de la fusion de deux unités, l'unité réunit des juristes privatistes et publicistes, permettant une synergie entre enseignants-chercheurs et une production scientifique transversale des thèmes abordés dépassant la distinction public-privé.

L'unité affiche une production scientifique individuelle raisonnable sur le plan quantitatif et relativement variée en termes de supports (articles, monographies, articles d'ouvrages).

La recherche de l'unité est marquée par une grande ouverture dans ses recherches. Elle a ainsi créé une synergie avec des chercheurs d'autres unités (Lyon 3, Saint-Etienne et Sciences Po Lyon) au travers de colloques annuels ou d'ouvrages collectifs. Cette synergie renforce la transversalité des travaux de recherche entre chercheurs de disciplines différentes, en lien notamment avec l'unité l'UMR Triangle de l'École normale supérieure de Lyon (principalement les politistes) et le Laboratoire Aménagement Economie Transport (LAET, notamment avec des économistes et ingénieurs) de Lyon 2. En outre, l'unité appartient au réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) via la MSH Lyon-St-Etienne.

L'unité a instauré une régularité dans ses manifestations, notamment avec « Les Transversales de Lyon 2 » et, tous les 2 ans, les Rencontres de Lyon, ce qui favorise la pérennité et la cohérence des travaux de recherche.

L'unité participe à plusieurs projets collectifs (ANR « Plan local d'urbanisme Patrimonial ») ; les subventions de thèse Région AURA ; l'aide à la préparation d'un projet innovant. Ces projets favorisent l'ouverture et la réputation de l'unité, tout en augmentant significativement les moyens de financer sa recherche à court et moyen termes.



## Points faibles et risques liés au contexte

La production scientifique collective sous forme de direction/coordination d'ouvrage ou de publication de colloques est rare. Les colloques et cycles de conférences sont donc largement sous-exploités et conduisent à une production globale de l'unité en dessous des standards pour les centres de même taille. Il y a là aussi une explication à la disparité des publications selon les membres de l'unité, les publications collectives étant un moyen de solliciter les membres de l'unité publiant le moins individuellement.

Il apparaît par ailleurs une différence de rythme dans la production suivant les thèmes (107/253/92 publications) ; deux des thèmes paraissent faire l'objet d'une recherche plus soutenue que le troisième.

Les liens avec des chercheurs étrangers restent limités à des relations personnelles, le seul lien institutionnel fort étant celui avec le Canada (le Centre de droit des affaires et du commerce international et la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques de l'université de Montréal). On notera d'ailleurs qu'il n'y a pas d'organisation de colloques d'envergure internationale ni d'une mobilité internationale de chercheurs (en faveur de ses propres chercheurs ou dans l'hypothèse où l'unité serait centre d'accueil de chercheurs étrangers)

La question se pose d'un éventuel développement de la collaboration avec Lyon 3, mais celle-ci ne produit pas encore d'effet sur la recherche et reste aujourd'hui encore insuffisante.

### Appréciation sur la production, le rayonnement et l'attractivité de l'unité

L'unité jouit d'une bonne synergie d'expertises en son sein. Elle favorise la transversalité des recherches dans son contexte local et national. Elle participe à des projets financés importants sur le plan local (ANR, Région). Sa production scientifique conduit à un bilan mitigé : les productions individuelles sont en nombre et en qualité attendus, mais la production d'ouvrages collectifs ou la publication de colloques est faible et conduit, globalement, à une production scientifique en dessous des standards et à des disparités de production entre les membres. L'ouverture internationale de la recherche et la mobilité des chercheurs devrait pouvoir être renforcée au gré des nouveaux recrutements d'enseignants-chercheurs et de doctorants. Les trois thématiques développées au sein de l'unité (droits fondamentaux et justice ; droit des affaires, territoires) ont toutes une dimension internationale certaine, laquelle doit pouvoir participer au rayonnement de l'unité à l'échelon international ainsi qu'à son attractivité auprès de chercheurs étrangers.

## B - Interactions avec l'environnement non académique, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	DCT
<b>Brevets, licences et déclarations d'invention</b>	
Déclarations d'invention	NR
Brevets déposés	NR
Brevets acceptés	NR
Brevets licenciés	NR
<b>Interactions avec les acteurs socio-économiques</b>	
Contrats de R&D avec des industriels	NR
Conventions Cifre	NR
Créations de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)	NR
Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques	NR

Création d'entreprise, de start-up	NR
<b>Activités d'expertise scientifique</b>	
Activités de consultant	NR
Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation	NR
Expertise juridique	1
Rapports d'expertises techniques, produits des instances de normalisation	NR
<b>Produits destinés au grand public</b>	
Émissions radio, TV, presse écrite	NR
Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, produits de médiation scientifique, débats science et société, etc.	13

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité travaille en étroite collaboration avec les professionnels du droit, notamment en raison de son partenariat avec la chambre des huissiers de justice de la Cour d'appel de Lyon. Ce partenariat permet des recherches appliquées à une partie des chercheurs dans le thème « droit des affaires et des contrats ».

L'unité a aussi des liens avec les milieux professionnels locaux permettant par exemple de mener des travaux avec l'Agence d'urbanisme du Grand Lyon. Ce partenariat rare permet aux membres du thème « droit et administration des territoires » de développer des thèmes exceptionnels liés à la recherche d'une partie de ses membres, avec une approche spécialement originale.

### Points faibles et risques liés au contexte

Une seule action a été menée en matière d'expertise juridique, l'unité ne participant à aucun groupe de recherche comme ceux lancés par le Conseil constitutionnel ou des collectivités locales. L'existence de l'Université Lyon 3 sur le même site – même si les unités entretiennent des rapports – présente un risque de sollicitation moindre dont les membres de l'unité ne sauraient être responsables. Ainsi, la ville de Lyon a des tribunaux de premier instance et d'appel dans chacun des deux ordres de juridiction, un ordre des avocats et des associations (ALYODA, l'association lyonnaise de droit administratif) qui voient une forte participation des enseignants-chercheurs de Lyon 3 et une faible implication de ceux de l'unité.

### Appréciation sur les interactions de l'unité avec l'environnement non académique, les impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

Pour une unité de droit, l'unité est bien intégrée dans son environnement non académique, les relations avec les professions réglementées pouvant être améliorées, même si le contexte du site lyonnais ne facilite pas ce développement.

## C – Implication dans la formation par la recherche

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	DCT
<b>Produits des activités pédagogiques et didactiques</b>	
Ouvrages	12
E-learning, moocs, cours multimédia, etc.	NR
<b>Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses</b>	
Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses	NR
Nombre moyen d'articles par doctorant	3
<b>Formation</b>	
Nombre de personnes Habilitées à Diriger des Recherches (HDR)	14
Nombre d'HDR soutenues	1
Doctorants (nombre total)	33
Doctorants bénéficiant d'un contrat spécifique au doctorat	7
Nombre de thèses soutenues	16
Durée moyenne des thèses	6,5
Stagiaires accueillis (M1, M2)	1
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master (nombre total)	17
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master à labellisation internationale (Erasmus Mundus p ex.)	NR

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le nombre de thèses soutenues au cours de la période évaluée est de 16, ce qui représente un taux important par rapport au nombre de doctorants rattachés à l'unité (33). Deux thèses sont financées (CIFRE, contrat Région). Plusieurs thèses en cotutelle sont en cours. Les sujets de thèse sont en cohérence avec les thèmes de l'unité. Les doctorants ont un taux de publication d'article important.

Le nombre d'enseignants habilités à diriger des recherches est bon et pourrait développer la direction de recherches.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'avenir des docteurs de l'unité n'obtient pas un soutien suffisant. D'abord, le taux de thèses publiées par rapport au nombre de thèses soutenues au cours de la période évaluée est faible (2 pour 16). La durée moyenne des thèses est de 6 ans et demi, ce qui est un peu au-dessus de la moyenne selon les critères applicables aux thèses en droit et conduit certainement à des difficultés pour tenir sur la longueur les années de qualification et de recrutement. L'absence de qualification au CNU de docteurs de Lyon 2 au cours des dernières années est symbolique des difficultés qui se présentent à ceux-ci.

Les nouvelles thèses portent sur un thème plus particulièrement, ce qui pourrait créer à moyen terme un déséquilibre dans les thématiques développées par l'unité. Les perspectives présentées paraissent quelques peu contradictoires.

Le nombre de doctorants est faible au regard du nombre de collègues habilités à diriger des thèses, mais le fait qu'il n'y ait que 7 contrats doctoraux pour l'unité est une question qui devrait se poser.

Si, durant la thèse, les doctorants estiment que des activités de suivi existent, on notera un faible soutien de l'unité à leur mobilité, qu'il s'agisse surtout de la mobilité internationale, mais aussi du financement de leur participation à des colloques nationaux. Il n'y a pas d'incitation à participer à des colloques ni localement ni dans d'autres universités, et une faible implication dans les colloques de l'unité. Si les doctorants mettent en avant l'achat d'ouvrages, les détails sont peu nombreux.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche de l'unité

L'articulation entre la recherche et les formations est plutôt bonne en raison notamment d'une implication des responsables de Master 2 dans les travaux de recherche de l'unité. L'arrivée de nouveaux enseignants-chercheurs devrait favoriser des travaux de thèse sur des thématiques très nouvelles (propriété intellectuelle, intelligence artificielle).

Le taux de publication des thèses par rapport au nombre de thèses soutenues reste faible, ainsi que le suivi des doctorants dans leur insertion dans le monde académique. La mobilité des jeunes chercheurs, inexistante, pourrait être favorisée avec la création prévue en 2020 d'une École internationale d'innovation juridique permettant des rencontres annuelles à Lyon ou Ottawa, lesquelles seraient destinées aux chercheurs et doctorants de l'unité, ou encore à des étudiants avancés en droit.

## CRITÈRE 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'UNITÉ

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	DCT
<b>Pilotage, animation et organisation de l'unité</b>	
Existe-t-il un règlement intérieur validé par la ou les tutelles ?	<b>non</b>
Nombre de réunions du conseil de laboratoire qui régule la vie de l'unité ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	<b>18</b>
Nombre de séminaires internes à l'unité ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	<b>5</b>
Nombre de réunions spécifiques entre les personnels d'appui à la recherche (PAR) et la direction de l'unité ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	
Existe-t-il un lieu de convivialité au sein de l'unité ?	<b>non</b>
Existe-t-il une fiche de poste pour chaque personnel d'appui à la recherche (techniciens, ingénieurs, administratifs) au sein de l'unité ?	<b>oui</b>
Existe-t-il un dispositif d'accompagnement pour répondre aux appels à projet au sein de l'unité ?	<b>non</b>
Existe-t-il une procédure de communication autre que le site WEB propre à l'unité ? (newsletter, etc.) ?	<b>non</b>
L'unité alloue-t-elle des moyens pour l'aide à la publication ?	<b>oui</b>
L'unité alloue-t-elle des moyens pour l'aide à la publication en langue étrangère ? (aide à la traduction, copy editing, etc.)	<b>non</b>
Existe-il une politique incitative « Sciences Ouvertes » (dépôt HAL) au sein de l'unité ?	<b>oui</b>
<b>Parité</b>	
Nombre de femmes dans l'unité ?	13
Nombre d'hommes dans l'unité ?	15
Nombre de femmes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'unité ?	12
Nombre d'hommes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'unité ?	15

Nombre de femmes aux postes de responsabilité de l'unité (direction, sous-direction de l'unité, direction d'équipe, etc.)	3
Nombre d'hommes aux postes de responsabilité de l'unité (direction, sous-direction de l'unité, direction d'équipe, etc.)	3
<b>Intégrité scientifique</b>	
L'unité met-elle à disposition de ses personnels des cahiers de laboratoire ?	non
L'unité a-t-elle une politique de sensibilisation à l'intégrité scientifique ?	non
<b>Hygiène et sécurité</b>	
L'unité a-t-elle une politique de formation à l'hygiène et sécurité ?	non
L'unité a-t-elle une politique de sensibilisation aux risques psycho-sociaux ?	non
Existe-t-il un registre hygiène et sécurité ?	non
Existe-t-il un document unique remis à jour chaque année ?	non
Nombre d'assistants de prévention (avec arrêté de nomination) ?	aucun
<b>Développement durable et prise en compte des impacts environnementaux</b>	
Existe-t-il une charte de développement durable ou une section consacrée à ces enjeux dans le règlement intérieur ?	non
<b>Propriété intellectuelle et intelligence économique</b>	
L'unité est-elle classée ZRR ?	non
L'unité a-t-elle une politique de sensibilisation en termes de protection de données ?	non
Existe-t-il un référent interne ou externe chargé de la sécurité des systèmes d'information ?	non
Existe-il un plan de SSI (Sécurité des systèmes d'information) ?	non

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité jouit d'une direction manifestement très impliquée dans l'effort collectif et également soucieuse d'une bonne représentation de l'ensemble des membres de l'unité dans la prise de décision. Il en ressort une organisation équilibrée en matière de gouvernance puisque, à la direction est associé un conseil d'unité, réuni régulièrement, qui régit les activités de l'unité aux côtés du directeur, définit les règles d'attribution des financements, arbitre les demandes de moyens et mène l'animation scientifique générale de l'équipe. Il faut ajouter les séminaires d'unité et l'assemblée générale des chercheurs. Il existe une très bonne parité hommes/femmes au sein de l'unité et dans la répartition des missions et responsabilités.

### Points faibles et risques liés au contexte

Le premier point faible concerne les moyens matériels de l'unité. Les locaux sont très largement en-deçà de ce qui est nécessaire à un fonctionnement normal d'une unité, et cela a de nombreuses conséquences sur la vie et la production de cette dernière. Celle-ci a en effet subi plusieurs déménagements consécutifs et il est permis de déplorer en conséquence le manque de locaux stables lui permettant d'avoir une véritable vie d'équipe. Ainsi, l'existence de trois salles, y compris les espaces aux doctorants ne permet pas de présence régulière des enseignants-chercheurs, ni le développement ou le suivi de projets collectifs. Il ne permet pas non plus un suivi suffisant des doctorants et conduit à une vie d'unité ne permettant pas l'épanouissement des personnels. Par ailleurs, la mise à disposition d'un seul personnel d'appui à la recherche mutualisé est bien insuffisante. Compte tenu du nombre d'enseignants-chercheurs (27) et de chercheurs (33) membres de l'unité, il est permis de constater que les moyens humains venant en support de la recherche au sein de l'unité sont très faibles, ce qui a un impact négatif sur la mise en œuvre de projets de recherche et leur recherche de financements.

Le second point faible concerne les thèmes de recherche. Les « axes » tels qu'ils sont désignés au sein de l'unité apparaissent en effet comme des regroupements de matières plus que comme des thématiques de

recherche qui offriraient à l'unité une visibilité nationale et internationale. Ainsi, leur formulation n'est pas marquée par la défense d'une idée et renforce l'idée d'un agrégat d'individualités et de champs disciplinaires parfois très visibles, mais ne cherchant pas à mettre en avant des idées communes portées par le thème. Par exemple, l'unité est visible en droit des transports ou en droit de l'urbanisme mais ces thèmes forts ne sont pas mis en valeur dans l'organisation de cette dernière.

Le troisième point faible concerne l'organisation des thèmes de recherche. On approuvera largement que la bienveillance soit exprimée comme un modèle de management et on ne saurait en douter. Mais dans la perspective d'une valorisation de la recherche et donc du travail des enseignants-chercheurs comme dans celle d'une intégration de cette recherche dans le milieu économique et social, des décisions stratégiques sont à prendre et l'organisation semble trop peu formalisée. Le rôle du responsable de thème n'est pas assez établi.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'organisation de l'unité est globalement satisfaisante, alliant implication de la direction dans la vie collective et volonté d'une bonne représentation de l'ensemble des membres de l'unité dans la prise de décision. La gouvernance y est démocratique dans la mesure où le conseil d'unité, qui se réunit tous les deux mois, représente l'ensemble des membres de l'unité y compris les doctorants. La parité est respectée.

Sur le plan matériel, la vie de l'unité gagnerait à se renforcer, ce que permettrait l'affectation, stable, de locaux plus importants que les 20m2 actuels.

Les thématiques de recherches apparaissent comme des agrégats de matières générales et ne mettent pas en avant les thématiques principales sur lesquelles l'unité est reconnue et entend l'être dans l'avenir.

## CRITÈRE 3 : PROJET ET STRATÉGIE À CINQ ANS DE L'UNITÉ

	Objectifs	Réalisations attendues (si possible chiffrées)
<b>Critère 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE</b>		
<b>Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifiques</b>		
Journaux / revues Ouvrages Production dans des colloques / congrès, séminaires de recherche Produits et outils informatiques Développements instrumentaux et méthodologiques Autres produits propres à une discipline Activités éditoriales Activités d'évaluation Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives Accueil de post-doctorants et de chercheurs Indices de reconnaissance	<p><b>Thème 1 Droits fondamentaux :</b> maintien de la production et de l'organisation systématique de manifestations scientifiques de haut niveau.</p> <p><b>Thème 2 : Droit des affaires et contrats :</b> maintien de la production scientifique et de l'organisation systématique de manifestations scientifiques de haut niveau, y compris en lien avec des problématiques pratiques.</p> <p><b>Thème 3 Territoires :</b> Développer encore sa visibilité et expertise en matière de décentralisation (Métropoles, urbanisme, patrimoine). Pour cela organisation de séminaires et de colloques autour de la Métropole de Lyon, création et maintenance d'un site internet dédié</p>	<p><b>Thème 1 Droits fondamentaux :</b> 150 productions doctrinales, dont une cinquantaine de communications à des colloques et d'articles publiés dans des revues nationales ou étrangères de référence. Moyenne de 2 colloques par an avec actes publiés.</p> <p><b>Thème 2 : Droit des affaires et contrats :</b> 200 productions doctrinales environ, dont une quarantaine de communications à des colloques, et d'articles publiés dans des revues nationales ou étrangères de référence et de commentaires d'arrêt. Moyenne de 2 colloques par an avec actes publiés.</p> <p><b>Thème 3 Territoires :</b> 3 séminaires et 1 colloque organisés par an sur cinq ans. Environ 100 productions</p>

	<p>à l'étude des Métropoles (et notamment celle de Lyon), obtention d'un financement pour un projet de recherche avec l'Université de Sao Paulo sur le thème "Urbanisme démocratique", ou d'un financement ANR sur le thème des Métropoles.</p>	<p>individuelles mélangeant communications à des colloques et publications d'articles (revues, ouvrages collectifs). La diffusion en accès libre par internet sera également développée (mise en ligne de vidéos de séminaires et de conférences). Obtenir au moins un financement public (IDEX, ANR) sur les questions métropolitaines. Accueil d'un collègue japonais (2020-2021) de Nagoya sur les questions de citoyenneté locale.</p>
<p><b>Interaction avec l'environnement, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé</b></p>		
<p>Brevets, licences et déclarations d'invention Interactions avec les acteurs socio-économiques Activités d'expertise scientifique Actions vers le grand public</p>	<p><b>Thème 1 Droits fondamentaux :</b> poursuivre et approfondir les liens avec les acteurs institutionnels et juridictionnels locaux, nationaux et européens.</p> <p><b>Thème 2 : Droit des affaires et contrats :</b> poursuivre et approfondir les liens avec les acteurs institutionnels et juridictionnels, ainsi qu'avec les organisations professionnelles.</p> <p><b>Thème 3 Territoires :</b> continuer à développer ses liens avec la Métropole de Lyon et les réseaux porteurs (notamment Labex, IMU, GRALE, OLA et GRIDAUH), mais aussi créer de nouveaux liens avec les institutions nationales (Parlement, ministères en charge du territoire et de la Décentralisation) et les associations d'élus (AdCF, France Urbaine notamment) afin d'être intégrés dans des études menées sur ces questions en tant qu'experts.</p>	<p><b>Thème 1 Droits fondamentaux :</b> influence sur l'évolution du droit et sa compréhension par les destinataires des normes et les praticiens du droit (non chiffrable),</p> <p><b>Thème 2 Droit des affaires et contrats :</b> poursuivre l'étude de l'influence des principes de bonne gouvernance à la fois sur un plan national mais aussi international en particulier sur la construction des normes juridiques (non chiffrable). Poursuivre le développement de la recherche appliquée en droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur et propriété industrielle) et les marques en lien avec l'Université Lyon3.</p> <p><b>Thème 3 Territoires :</b> adhésion au Labex IMU, organisation de colloques et séminaires en partenariat avec la Métropole de Lyon, aux fins de recherches et de vulgarisation. Etre auditionné par les instances nationales sur l'évaluation des politiques territoriales.</p>
<p><b>Implication dans la formation par la recherche</b></p>		
<p>Produits des activités pédagogiques et didactiques Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues de thèses Formation (HDR, doctorants, etc.)</p>	<p><b>Thème 1 Droits fondamentaux :</b> augmenter le nombre de thèses soutenues et publiées. Poursuivre le recrutement de professeurs, enseignants-chercheurs,</p> <p><b>Thème 2 : Droit des affaires et contrats :</b> augmenter le nombre de thèses soutenues et publiées. Poursuivre le recrutement d'enseignants-chercheurs afin d'encadrer de nouveaux doctorants.</p> <p><b>Thème 3 Territoires :</b> Continuer</p>	<p><b>Thème 1 Droits fondamentaux :</b> 5 thèses soutenues et publiées et une soutenance d'HDR</p> <p><b>Thème 2 Droit des affaires et contrats :</b> 3 thèses soutenues et publiées. Ainsi qu'une soutenance d'HDR.</p> <p><b>Thème 3 Territoires :</b> 1 soutenance d'HDR, 3 ouvrages collectifs et au moins 5 soutenances de thèses à prévoir dans les 5 ans.</p>

	d'impliquer les étudiants de M1 et surtout de M2 et les doctorants dans les recherches menées, comme jusqu'à présent (participation aux séminaires sur la Métropole de Lyon, implication dans l'organisation de colloques). Projets d'ouvrages collectifs sur la décentralisation (actes des colloques avec le Brésil, ouvrage collectif avec le Japon).	
<b>Critère 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'UNITÉ</b>		
Pilotage, animation et organisation Parité Intégrité scientifique Hygiène et sécurité Développement durable et prise en compte des impacts environnementaux Propriété intellectuelle et intelligence économique	Organisation plus nombreuse de réunions et séminaires en interne ainsi qu'une journée hors les murs 1 fois tous les 2 ans. Il existe bien une parité au sein de l'équipe. L'intégrité scientifique est un souci permanent de cette dernière	Renforcement des liens entre les enseignants- chercheurs facilitant la pluridisciplinarité. Permettre aux doctorants de vérifier plus régulièrement les hypothèses proposées dans leurs travaux.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Parmi les points forts, on trouve une ouverture accrue vers la recherche internationale, laquelle est envisagée selon trois régions géographiques bien identifiées (Canada, Argentine, Japon). Cette ouverture internationale devrait venir favoriser le rayonnement de la recherche réalisée au sein de l'unité tant pour les enseignants-chercheurs que pour les doctorants (au travers, notamment d'une École internationale d'innovation juridique).

Un renforcement des liens avec la Métropole de Lyon et les réseaux porteurs est envisagé (notamment le Labex « Intelligence des mondes urbains » (IMU), les Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GRALE), l'Observatory on Local Autonomy (OLA) et le GIP Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH), voire la création de nouveaux liens avec les institutions nationales. Les liens ainsi noués devraient là encore permettre une plus grande visibilité des travaux réalisés au sein de l'unité, ainsi que l'apport de soutiens financiers à son activité de recherche.

Est aussi envisagée une plus grande implantation dans l'écosystème notamment avec les chercheurs de Lyon 3 dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Ces trois orientations ouvrent des perspectives intéressantes et originales pour la recherche au sein de l'unité, sans qu'il soit possible d'identifier une trop grande prise de risque. Il s'agit en effet plutôt de développer et d'améliorer des pistes déjà en cours d'exploration que d'en créer de nouvelles. A tous ces égards, le projet à cinq ans paraît tout à fait crédible et réalisable.

### Points faibles et risques liés au contexte

Quelques points faibles peuvent être relevés, notamment le nombre de thèses suivies et soutenues au sein de l'unité qui reste faible et qui mériterait une politique de soutien active. Par ailleurs, si le projet est crédible et ambitieux, un besoin en recrutement d'enseignants-chercheurs risque de se faire sentir pour permettre la réalisation des projets en cours et à venir dans de bonnes conditions, compte tenu du faible contingent de chercheurs et doctorants.

L'unité devrait pérenniser ses modes de financement par projet pour lui permettre un rayonnement plus large. Les projets en attente de réponse (notamment le projet de coopération 2019-2021 avec l'université de Sao Paulo -Idex Lyon/Sao Paulo- déposé par le thème Territoire au printemps 2019) vont à cet égard dans le bon sens.

Les thématiques actuelles apparaissent comme trop larges et, sans perdre la capacité à développer des recherches individuelles dans de nombreuses matières, elles n'apparaissent pas assez centrées autour de thématiques existantes d'ores et déjà plus visibles et sur lesquelles les chercheurs développent une pensée.



## Appréciation sur le projet et la stratégie à cinq ans de l'unité

Une production régulière et importante (en moyenne 150 contributions annuelle par thème) et l'organisation systématique de manifestations scientifiques est prévue pour le prochain contrat. L'accroissement de l'ouverture internationale de la recherche est une orientation qui apparaît crédible et pertinente. Des améliorations sont possibles au plan local. Le cadre des accords prévus avec les institutions nationales sont des opportunités aussi crédibles que potentiellement efficaces pour développer une dynamique dans ce sens. Ces améliorations devraient favoriser l'attractivité de l'unité en vue de recruter de nouveaux enseignants-chercheurs et de nouveaux doctorants. La nécessité d'adapter les thématiques pour gagner en visibilité manque.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### A – Recommandations concernant les produits et activités de la recherche de l'unité

L'unité, qui a une bonne production individuelle, doit porter ses efforts vers les publications collectives permettant à la fois une inclusion plus forte des collègues publiant le moins, une participation des doctorants à la recherche plus qu'à la seule organisation des événements, mais aussi une visibilité plus grande de l'unité dans ses thématiques de recherche.

Une politique de signature obligatoire de toutes les publications des membres en soulignant leur appartenance à l'unité est de nature à rendre visible les thèmes et le nombre des publications.

### B – Recommandations concernant l'organisation et la vie de l'unité

Il serait utile d'effectuer un travail de redéfinition des thèmes de recherche. Une méthode serait de partir des axes actuels, en mettant en avant les matières fortes pour lesquelles les membres de l'unité sont d'ores et déjà reconnus, et en réorganisant ces axes sous forme de thèmes de recherche. Il ne s'agit pas d'oublier une partie de la recherche, et encore moins de limiter la pluridisciplinarité, mais de caractériser des thèmes dont les positions doctrinales et les productions soient identifiées. L'usage de l'annexe 4 listant les productions du dernier contrat constitue un outil intéressant pour ce travail. Ceci permettrait d'apprécier la place réelle d'une matière au sein de l'unité. Par exemple, on peut recenser une quarantaine de publications en droit des transports, nombre qui pourrait être mis en rapport avec les publications réalisées dans d'autres domaines. Un tel critère n'est certainement pas pertinent à lui seul. Il convient notamment de tenir compte également du nombre de chercheurs investis. Mais il pourrait constituer un outil pour les gestionnaires de l'unité leur permettant d'identifier plus précisément leurs thèmes de recherche. Les thématiques précises comme l'innovation en matière de propriété intellectuelle, le financement des affaires, le droit des transports ou le droit de la ville au sens large, lesquelles sont souvent pluridisciplinaires, sont des pistes de réflexions. L'usage de thèmes plus précis peut par ailleurs guider les futurs sujets de thèse et recrutements.

Une politique doctorale qui commence au niveau master et qui s'organise autour d'une participation active des doctorants aux projets scientifiques, avec un suivi et une valorisation de leur travail une fois celui-ci achevé développerait un sentiment d'appartenance des jeunes chercheurs et améliorerait les résultats.

Les moyens en locaux et personnels ne sont pas, en l'état, des conditions satisfaisantes de fonctionnement d'une unité de recherche et sont un frein évident à une recherche collective qui, quoiqu'existante, devrait s'épanouir.

### C – Recommandations concernant le projet et la stratégie à cinq ans de l'unité

Le projet stratégique à cinq ans est de qualité, mais il mériterait d'être mis à jour avec la redéfinition des thèmes de recherche.

Une attention particulière doit être portée à l'équilibre entre les thématiques, en termes de recrutement et de projets.

Les partenariats envisagés devraient aussi porter sur la création de réseaux de recherche avec les centres nationaux et internationaux sur les mêmes thématiques afin d'agir en réseau et de bénéficier d'une dynamique de recherche pérenne et plus visible.

## **RÉPONSES AUX POINTS D'ATTENTION DES TUTELLES (S'IL Y A LIEU)**

## DÉROULEMENT DE LA VISITE

En raison de l'épidémie de Coronavirus, il a été décidé de surseoir à la visite sur place prévue dans les locaux de DCT à Lyon 2, et de procéder à une évaluation sur dossier de l'unité.

### DATE DE LA VISITE

**Début :**

**Fin :**

### LIEU DE LA VISITE

**Institution :**

**Adresse :**

### Deuxième site éventuel

**Institution :**

**Adresse :**

### DÉROULEMENT OU PROGRAMME DE VISITE

### POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

## **OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES**

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**  
**Évaluation des établissements**  
**Évaluation de la recherche**  
**Évaluation des écoles doctorales**  
**Évaluation des formations**  
**Évaluation et accréditation internationales**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

